

PLAN DE DEPLOIEMENT DES SIP DLU, Effectifs, Conditions de travail: BEAUCOUP DE QUESTIONS, PEU DE REPONSES ! JUGEZ-EN VOUS-MEMES !!!

Mercredi 24 septembre, les représentants des personnels des DSF 92 Nord et Sud et du Trésor ont été convoqués par l'administration pour une présentation du projet de mise en place des services des impôts des particuliers (SIP) sur les Hauts-de-Seine.

D'emblée la CGT a demandé la parole pour présenter une déclaration liminaire (résumée en italiques dans le texte ci-dessous). Après avoir demandé la tenue de véritables Comités Techniques Paritaires Locaux, la CGT a abordé les problèmes suivants.

Sur les effectifs

Au 1^{er} septembre, les effectifs des trois directions sont déficitaires (- 132 agents par rapport aux postes implantés. Pour les DSF, il s'agit de cadres A et C. Pour le Trésor, il s'agit de B et C. Avec les collègues signataires des pétitions, nous demandons l'arrêt des suppressions d'emplois et le pourvoi de tous les postes vacants.

Réponse de la direction :

M. Bourgeon (DSF 92 Nord-DLU) a déclaré qu'il n'avait pas le pouvoir d'arrêter les suppressions d'emplois. Les plans pluri-annuels vont continuer : « Il y en aura d'autres, il faut s'y attendre ». Selon le DSF, les restructu-

rations permettent d'absorber les suppressions d'emplois et il n'y aura pas de suppressions d'emplois liées aux SIP. Il insiste pour affirmer que la mise en place des SIP est indépendante des suppressions.

Concernant les effectifs, M. Bourgeon a répondu que ce n'était pas le sujet du jour. Il estime que le déficit comparé au total des effectifs (2619 agents pour les 3 directions hors encadrement) n'est pas si considérable ! Il a rappelé que la DG faisait appel à l'ensemble de la liste complémentaire pour la catégorie C. Les agents arriveront dans les services début novembre.

Sur les Services des impôts des particuliers (SIP)

Nous voulons connaître le calendrier de mise en place, les effectifs concernés, les modalités d'affectation des personnels. Nous avons demandé qu'à l'occasion de la mise en place des SIP, il n'y ait aucune suppression d'emplois, que soient préservés en toutes circonstances la distinction des métiers (assiette-recouvrement) et les garanties rattachées. Nous avons demandé qu'au sein du SIP soit maintenu et développé le métier recouvrement tant amiable que contentieux et que le pôle de recouvrement complexe assume un rôle de soutien sans empiéter sur les prérogatives du service local.

Réponse de la direction :

Pour M. Bourgeon, le message du ministre et du DG est clair : les métiers de recouvrement et d'assiette seront respectés au sein du SIP. La mise en place des SIP prévoit l'installation de secteurs recouvrement au milieu des secteurs d'assiette.

Au démarrage, il y aura ainsi d'une part les agents du recouvrement et d'autre part les agents d'assiette. Les

collègues se prêteront toutefois main forte en « période de pointe ».

Selon lui, les agents apprendront le métier des autres petit à petit. Il y aura des échanges qui seront formateurs. « Le travail en accueil commun facilite énormément les choses ». Des stages seront organisés aussi aux dates les plus proches des échéances et des pointes de charges particulières.

M. Bouteleux (DSF 92 Sud) insiste pour dire qu'il n'y a pas de raison que ça se passe mal. L'expérience, selon lui, très encourageante faite dans le domaine de l'accueil commun laisse penser que les SIP suivront le même parcours. M. Bourgeon rajoute que Colombes (premier site en accueil commun sur le 92 Nord) est un site où tout marche très bien et qu'il y a une ambiance de travail particulièrement agréable...

Tout comme pour les SIE, il est prévu des pôles de recouvrement complexe au niveau des SIP. Il y a beaucoup de travail lié au recouvrement au niveau des particuliers.

Notre commentaire : si dans un premier temps le respect des métiers est officiellement de mise, M. Bourgeon n'a pas nié que l'objectif était que tous les agents puissent effectuer indistinctement les tâches d'assiette et de recouvrement.

Les chiffres du tableau communiqué par l'administration ne sont qu'indicatifs. L'administration s'avère incapable de déterminer site par site le nombre d'agents de la CP transférés dans les SIP. Ce n'est pourtant pas sans conséquence.

Nous avons demandé que tous les postes Trésor transférés soient effectivement pourvus. M. Parini (DGFIP) s'est engagé à ce qu'à l'occasion de la mise en place des SIP, les métiers soient respectés. Pour nous il serait inconcevable qu'au prétexte des vacances d'emplois, un agent de l'ex-DGI soit affecté en cellule recouvrement et inversement.

M. Bourgeon, tout en expliquant que ce cas de figure ne se produira pas, ne peut exclure de faire appel à un agent ex-DGI en cas de vacance trop importante en cellule de recouvrement. Que vaut l'engagement de M. Parini ?

Nous avons demandé que l'opération de transfert des personnels du trésor se fasse sous le contrôle de la CAP locale. Ce devrait être le cas.

Nous avons également demandé que les affectations au sein du SIP entre cellule recouvrement et service d'assiette soient distinguées et prononcées en CAPL.

Le document des emplois SIP remis par l'administration ne comprend pas les emplois FI (Fiscalité Immobilière) ou cellule CSP (Contrôle sur pièces). Pour M. Bourgeon, ces services ne sont pas intégrés dans les SIP et sont susceptibles de connaître des restructurations et regroupements en pôles ou en brigades.

Enfin l'administration est incapable de définir l'encadrement du SIP ; une caisse unique (SIE et SIP) par site serait toutefois envisagée.

Organisation du réseau

Nous avons demandé le maintien de toutes les trésoreries et la réouverture des sept trésoreries fermées depuis 2006.

Réponse de la direction :

Elle s'est félicitée du travail accompli en matière de spécialisation du réseau Trésor. Elle a salué, à nouveau, l'effort de l'ancienne Direction de la TG pour calquer la

carte des Trésoreries Impôts avec celle des CDI. Cependant, dans un souci d'apaisement et parce que la DG a fait sa priorité du déploiement des SIP, une pause sera faite dans les réorganisations de services (spécialisation des dernières Trésoreries mixtes et rapprochement CDI/CDIF non encore effectué totalement dans le nord du département).

Sur la direction locale unique (DLU)

Nous avons demandé communication du projet d'organigramme prévu, la localisation des différents services de direction, le devenir de l'ancienne DSF Sud et de la Recette des Finances d'Antony.

Réponse de la direction :

Sur la DLU, M. Bourgeon a répondu : « ne me demandez pas d'organigramme que je n'ai pas. On y réfléchit, ce travail est en cours ».

Le site de Vanves et celui de la recette des finances d'Antony seront maintenus.

Le devenir des fiscalités immobilières, des BCR (Brigade de Contrôle et de Recherche), des BDV (Brigade Départementale de Recherche) et des ICE

(Inspection de Contrôle et d'Expertise). Pour tous ces services nous avons demandé le maintien d'une compétence territoriale Nord-Sud.

Nous avons demandé la création d'un zonage Nord-Sud pour l'affectation des EDRA (Echelon départemental de Renfort et d'Assistance), ALD (Agents à la Disposition du Directeur) et EMR (Equipe mobile de Renfort).

Réponse de la direction :

Pour M. Bourgeon il ne peut être question de revenir sur le principe de compétence départementale découlant de la nouvelle direction. Selon lui il faut s'en remettre à l'administration qui n'a pas intérêt à compliquer la tâche de ses agents...

La CGT a réitéré la demande de zonage dans les affectations EDRA, ALD et EMR arguant des difficultés de transport à l'intérieur du département. Nous avons proposé un groupe de travail pour étudier cette question sous tous ses aspects. Réponse négative de M. Bourgeon qui se contente de transmettre à la DGFIP.

Nous regrettons cette attitude sur une question sensible pour tous les collègues, sachant, qu'outre les équipes de renforts, un grand nombre d'affectations sont prononcées « à la disposition du directeur ».

Les spécificités géographiques et de transport de notre département doivent être prises en compte. Les agents doivent se faire entendre.

Enfin pour M. Bourgeon, il est nécessaire de fusionner les deux BCR.

Sur la fusion CDI-CDIF

Constatant que la fusion CDI-CDIF est un échec partout où elle est en vigueur sur le département, que les missions foncières sont en déshérence et que les collègues sont confrontés aux plus grandes difficultés, nous nous sommes prononcés pour la reconstitution de véritables services fonciers au nord et au sud du département et nous avons demandé à l'administration de prendre conscience de cette situation et de prendre les mesures d'urgence.

Réponse de la direction :

Il n'y a pas de service foncier en déshérence contrairement à ce qu'affirme la délégation CGT. Selon M. Bou-teleux, tous les indicateurs concernant la gestion foncière dans les CDI ont progressé en 2007. Toutefois, M. Bourgeon a confirmé que les rapprochements CDI-CDIF étaient suspendus sur la DSF nord. On reste où on en est car la réforme des SIP est prioritaire.

Frais de déplacement

Nous avons demandé le relèvement du barème des indemnités kilométriques à hauteur de celui en vigueur pour les frais réels des contribuables.

Réponse de la direction :

M. Bourgeon a déclaré que cela ne relevait pas de ses compétences.

Le calendrier de mise en œuvre des SIP

Après avoir répondu aux questions soulevées par le CGT dans sa déclaration liminaire, les représentants de l'administration ont présenté le projet d'installation des SIP dans les Hauts-de-Seine soumis à la DGFIP. Le projet est résumé par le tableau ci-dessous. M. Bourgeon a précisé que ce qui était présenté aux représentants du personnel n'était pas décidé, il s'agit d'orientations proposées par le département à la Direction Générale et à la MRU (Mission Relation Usagers).

(La direction a précisé que les effectifs mentionnés ainsi que le coût prévu pour les travaux ne sont que des ordres de grandeurs)

SITE	ACCUEIL FISCAL (1)	EMPLOIS	HDF	CDI/CDIF	COUT	DATE
2009						
ASNIERES		38 (13B - 25C)	OUI	NON	7 600€	AVRIL
COLOMBES		65 (20B - 45C)	OUI	OUI	52 296€	JUILLET
ISSY LES MX	CLAMART	45 (10B - 35C)	NON	OUI	2 033 000€ (2)	JUILLET
MONTROUGE	BAGNEUX	33 (8B - 25C)	OUI	OUI	500 000€	JUILLET
NEUILLY		40 (16B - 24C)	OUI	NON	18 543€	AVRIL
SEVRES		45 (12B - 33C)	OUI	OUI	300 000€	JUILLET
SURESNES		40 (11B - 29C)	OUI	NON	22 355,€	AVRIL
2010						
CLICHY			NON	OUI		
NANTERRE			OUI	OUI		
SCEAUX			OUI	OUI		
VANVES	CHATILLON - MALAKOFF		NON	OUI		
2011						
BOULOGNE NORD			NON	OUI		
BOULOGNE SUD			NON	OUI		
COURBEVOIE			NON	NON		
GENNEVILLIERS	VILLENEUVE		NON	OUI		
LEVALLOIS			NON	OUI		
SAINT CLOUD			NON	OUI		

(1) : l'accueil fiscal se mettra en place dès que possible, indépendamment des créations des SIP auxquels il sera rattaché.

(2) : Incluant la rénovation de l'immeuble.

Autres questions

Sceaux, Colombes : la direction n'écarte pas la possibilité d'installer un SIP unique dépassant dans les faits les 70 agents, nombre maximal prévu par M. Parini. Une fois de plus les grosses structures sont l'objectif privilégié ; la polyvalence répartie sur un effectif plus important est sensée faire passer plus facilement les suppressions d'emplois.

Montrouge : la réfection de la cantine est intégrée dans les travaux prévus.

Sèvres : un accueil primaire est prévu au rez-de-chaussée, l'accueil commun devant être situé au 1^{er}.

Sceaux : les travaux (1 800 000 euros) engloberont la rénovation totale de l'immeuble dans laquelle s'insère l'installation du SIP. Cette rénovation inclut le remplacement des ouvrants.

Fusion des CDI et des SIE de Nanterre, disparition du site de La Défense : à la suite de la présentation du projet d'installation des SIP aux chefs de service, une information a circulé faisant état de la suppression du site de La Défense et de la fusion des SIE et des CDI de Nanterre Sud-Ouest et Nanterre Ville début 2010. La CGT a demandé des explications sur cette question.

M. Bourgeon a manifesté son irritation et a déclaré que rien n'était décidé en la matière, qu'il ne cachait rien et que la réflexion était en cours.

Accueil fiscal dans les Trésoreries dont les communes sont dépourvues de CDI : c'est le cas de Villeneuve-la-Garenne, Clamart, Bagneux, Malakoff et Châtillon. Il s'agira pour ces Trésoreries de fournir des renseignements en matière d'assiette. Pour le moment, nous n'avons pas d'information sur le niveau d'accueil. Cependant, il est prévu de le mettre en place dès 2009, indépendamment du déploiement des SIP auxquelles ces Trésoreries seront rattachées. Il n'est pas prévu, par contre, un renforcement des effectifs, de formations spécifiques sur sites (dans les CDI). C'est le système de la débrouille qu'il faudra assurer : formation sur le tas, e-formation sur le lieu de travail... Bref, encore une fois, il sera demandé aux collègues de puiser au fin fond de leur conscience professionnelle pour pallier les turpitudes de l'Administration.

Intégration des Trésoreries dans plusieurs SIP sur une même résidence : cette situation pourrait se produire dans 3 ou 4 cas : Sceaux, Boulogne, Nanterre et Colombes.

Sceaux : il y a 2 CDI implantés dans l'HDF. M. Bouteleux préconise donc la fusion des 2 CDI afin de coller le périmètre « Impôts » avec le périmètre « Trésor ».

Boulogne : il y a 2 CDI et une Trésorerie qui se trouvent sur 3 sites différents. La question immobilière étant une difficulté pour regrouper tout le monde en un même lieu, toutes les hypothèses restent ouvertes. La proposition est donc que le SIP ouvre parmi les derniers du département (courant 2011). Si la solution est de maintenir 2 SIP en 2 lieux différents, la Trésorerie actuelle sera découpée en 2 et les agents transférés dans les 2 SIP.

Nanterre : il y a 2 CDI pour une Trésorerie, plus le CDI de la Défense (voir plus haut) dont le périmètre recoupe les Trésoreries de Nanterre, Courbevoie et Suresnes !!! M. Bourgeon réfléchit encore au sort réservé au CDI de La Défense en affirmant aux Organisations Syndicales que rien n'est tranché (possibilité de CDI orphelin, c'est-à-dire non rattaché à un SIP) mais a laissé entendre un autre son de cloche à ses chefs de services. Pour les CDI de Nanterre ville et Nanterre Sud-Ouest, la possibilité de créer 2 SIP avec un accueil commun et intégration des collègues de la Trésorerie dans chacun des 2 SIP semble tenir la corde.

Colombes : il n'y a plus qu'un CDI fusionné mais les effectifs qui composeront le futur SIP sont estimés à 65 agents (sans l'encadrement) plus 5 collègues des FI et CSP. Les préconisations de la DGFIP parlent d'une taille maximum de 70 agents, à Colombes, on devrait la dépasser. M. Bourgeon, encore plus irrité, nous a dit qu'il ne fallait pas être ridicule et qu'il enverrait à la DG des projets à 71 ou 72 agents. Certes, mais des SIP à taille critique nous semblent déjà être des usines à gaz.

Neuilly va fusionner ses 2 CDI au 01/01/2009 et ne présente donc pas de difficulté... Enfin pas de cet ordre.

Devenir des Trésoreries mixtes dans les communes d'implantation des SIP : c'est le cas de Gennevilliers, Saint-Cloud, Vanves, Issy-les-Moulineaux et dans une moindre mesure Montrouge.

Ces Trésoreries seront amputées de la partie des effectifs gérant le recouvrement de l'impôt lors de la création des SIP. La proportion des effectifs est différente selon les Trésoreries. Pour Issy-les-Moulineaux, elle représente les 2/3 et pour Vanves la moitié de l'activité. Ce qui signifie la création de nouvelles Trésoreries spécialisées SPL (secteur public local) avec des effectifs très réduits et donc des interrogations sur le maintien de ces nouvelles structures. La Direction nous a affirmé que les Trésoreries de Vanves (4 emplois) et Issy-les-Moulineaux (7-8 emplois) ne sont pas menacées malgré les contraintes immobilières, d'effectifs, de déclassement des Trésoreries. Nous en prenons acte mais restons vigilants.

Pour Saint-Cloud et Gennevilliers, les inquiétudes sont moins lourdes car le Secteur Public Local représente les 2/3 des effectifs. Quant à Montrouge, la Trésorerie SPL assurera la caisse du SIP, son maintien dans les locaux de l'HDF ne semble pas poser de problème.

Travaux : la CGT est intervenue pour demander que les travaux susceptibles de gêner les agents soient effectués en dehors des heures de présence de ceux-ci. M. Bourgeon a répondu que l'administration prendrait les dispositions pour que les agents soient le moins gênés possible pendant ces travaux.

SIE- Taxe professionnelle : la mise en place du SIP entraîne le transfert du recouvrement de la taxe professionnelle au SIE, La CGT a demandé combien d'emplois seraient transférés de la CP vers les SIE afin d'accompagner le transfert de la charge de travail ?

Les représentants de l'administration ont répondu qu'ils ne savaient pas mais qu'en tout état de cause, cela serait certainement moins d'un agent par SIE, voire aucun.

Sur la tenue d'un CTP : M. Bourgeon a précisé qu'il s'agit d'une réunion informelle sur les orientations que la Direction Locale va proposer à l'Administration Centrale en matière de mise en place des SIP sur le département. Il y aura un CTP réunissant toutes les OS ensuite. Le CTP fera l'objet d'un compte rendu écrit et les votes seront soumis instance par instance (soit côté DGI et côté DGCP).

Notre appréciation

M. Bourgeon n'a pas apporté de réponse à nos demandes d'engagement sur les questions des vacances de poste, des effectifs transférés, du respect des métiers assiette et recouvrement, du devenir des trésoreries, du rétablissement d'un service foncier ou de la future organisation des services de direction. Il n'a pas retenu notre demande de maintien d'une compétence infra-départementale pour les services de contrôle issus des deux DSF. Il a écarté la demande des organisations syndicales CGT et FDSU de mise en place d'un zonage Nord-Sud pour les affectations ALD et équipes de renfort (EDRA, EMR).

Force est de constater qu'il n'y a pas de véritable dialogue. Les demandes des représentants du personnel ne sont pas entendues.

Cela confirme nos craintes que les personnels risquent de faire les frais de cette fusion dans leurs conditions de travail (sous-effectifs, suppressions d'emplois, polyvalence) et dans leurs conditions de vie (déplacements, temps de transport).

Plus que jamais les personnels doivent se faire entendre !

Les Représentants CGT

Carole LAFON — Jacqueline JOLLY — Karine LEPILEUR — Florence GUYARD

TG - RPDA

EMR

CDI Montrouge

CDI Neuilly

Philippe KERGOAT — François RISACHER — Philippe GEOFFRE

TP Amendes

Brigade Domaines

CDI Montrouge

Luc BENOIT — Pierre-Jean BERTHOUMIEU

HDF Nanterre

HDF Nanterre



Bulletin d'adhésion

J'adhère à la CGT :

NOM : Prénom :

Grade : Echelon :

Lieu de travail : Tél :

Adresse électronique :

Date : Signature :

Pour la DSF Sud - A remettre à Philippe GEOFFRE (CDI Montrouge) ou à un militant CGT

Pour la DSF Nord - A remettre à Luc BENOIT (HDF Nanterre) ou à un militant CGT

Pour le Trésor - A remettre à Carole LAFON (TG-Case CGT) ou à un militant CGT